Département du Pas-de-Calais

Extrait du Registre des Délibérations

Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

Le mardi 6 décembre 2022, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 30 novembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélio, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYER Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOULART Annie, BRAND Hervé, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLANQUE Émeline, DEMULIER Jérôme, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HEUGUE Éric, HOCQ René, JURCZYK Jean-François, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKE Jean-Marie, MAESEELE Fabrice, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, NOREL Francis, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TASSEZ Thierry, TOURSEL-DERUELLE Karine, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

PROCURATIONS :

LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, CHRETIEN Bruno donne procuration à LECLERCQ Odile, EDOUARD Eric donne procuration à IDZIAK Ludovic, MULLET Rosemonde donne procuration à COCQ Bertrand, BEUGIN Élodie donne procuration à PAJOT Ludovic, BOMMART Émilie donne procuration à PRUD'HOMME Sandrine, CLAREBOUT Marie-Paule donne procuration à THELLIER David, DASSONVAL Michel donne procuration

à MARGEZ Maryse, DESQUIRET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, FLAHAUT Jacques donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, FLAJOLET André donne procuration à HANNEBICQ Franck, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, HERBAUT Emmanuel donne procuration à DRUMEZ Philippe, IMBERT Jacqueline donne procuration à BERTOUX Maryse, LEGRAND Jean-Michel donne procuration à HOCQ René, MALBRANQUE Gérard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, MILLE Robert donne procuration à BERROYER Lysiane, FACON Dorothée donne procuration à BOSSART Steve, PERRIN Patrick donne procuration à BARRÉ Bertrand, PICQUE Arnaud donne procuration à CRETEL Didier, RUS Ludivine donne procuration à DE CARRION Alain, TOMMASI Céline donne procuration à DEBAS Gregory, VIVIER Ewa donne procuration à DUPONT Jean-Michel, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

SOUILLIART Virginie, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLEMENT Jean-Pierre, CLERY Véronique, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe, DELPLACE Jean-François, DESSE Jean-Michel, DUPONT Yves, FLAHAUT Karine, FONTAINE Joëlle, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, OPIGEZ Dorothée, PREVOST Denis, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, VIVIEN Michel

Monsieur COCQ Bertrand est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

N° 2022 – CC 145

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
6 décembre 2022

POLITIQUE DE LA VILLE

RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY EN 2021 – VALIDATION DU RAPPORT DEFINITIF

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 prévoit la production par l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) signataire d'un Contrat de Ville, d'un rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur son territoire. Ce rapport annuel précise les actions que l'EPCI mène sur son territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation dans les quartiers de la géographie prioritaire.

Conformément aux termes du décret susvisé et de la délibération du Conseil communautaire du 27 septembre 2022 définissant les modalités de consultation des Conseils municipaux et des Conseils Citoyens sur le contenu du rapport d'activité 2021 du Contrat de Ville, il revient à l'Assemblée d'approuver le rapport définitif enrichi le cas échéant des avis des communes et des Conseils Citoyens adressés au plus tard à la date du 7 novembre 2022.

Les communes de Bruay-La-Buissière, Auchel et Noeux-les-Mines ont approuvé le rapport par délibération du Conseil municipal et en ont informé l'Agglomération dans le délai imparti. Aucune autre commune et aucun Conseil Citoyen n'a formulé de remarque sur ce bilan annuel.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 24 novembre 2022, Il est demandé à l'Assemblée d'approuver le rapport définitif relatif à la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay au titre de l'année 2021.

Ce rapport est mis à disposition du public pour consultation au siège de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, et dans les mairies des communes concernées par la Politique de la Ville jusqu'à la production d'un nouveau rapport annuel en 2023. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE le rapport définitif relatif à la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay au titre de l'année 2021.

PRÉCISE que ce rapport est mis à disposition du public pour consultation au siège de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, et dans les mairies des communes concernées par la Politique de la Ville jusqu'à la production d'un nouveau rapport annuel en 2023.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

EDOUARD Eric

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 13 DEC. 2022

Et de la publication le : 14 DEC. 2022
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

EDOUARD Eric

Contrat de Ville

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

2021

Version définitive
Arrêtée au 6 décembre 2022

Par délégation du Président

Eric EDOUARD

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La politique de la Ville sur l'Agglomération

La Communauté d'Agglomération co-pilote avec l'Etat, la mise en œuvre de la **Politique de Ville**, une compétence obligatoire pour l'intercommunalité.

Le Contrat de Ville a été signé au printemps 2015. Cette formalisation du Contrat a été le point de déclenchement des actions dans l'ensemble des communes concernées, actions dont l'ambition vise à sortir des difficultés constatées, par une collaboration renforcée des partenaires, les habitants des quartiers fragiles > 21 quartiers concernés sur le territoire dont 16 QPV reconnus par l'Etat.

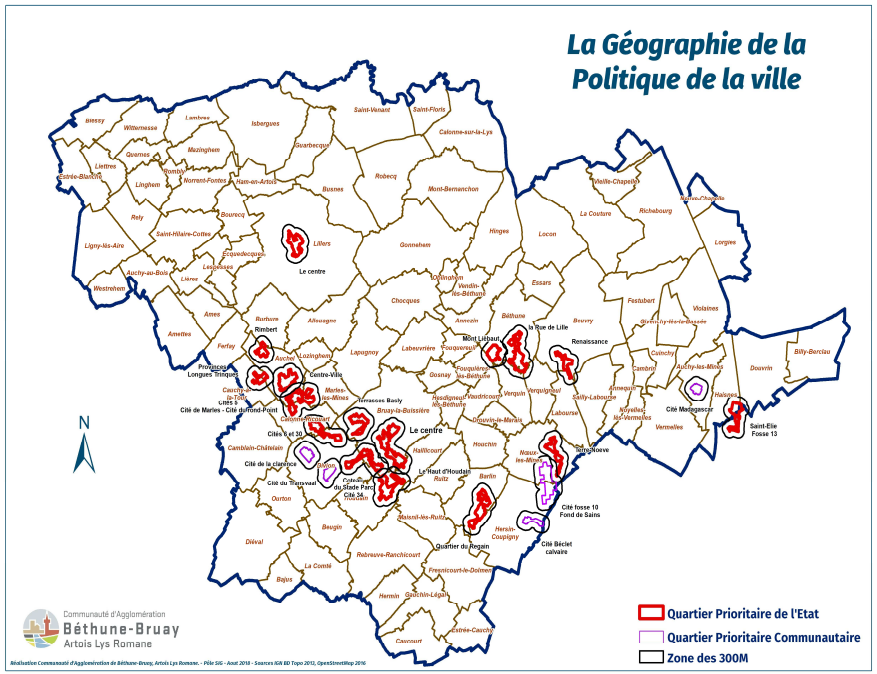

La mise en œuvre du Contrat de Ville en 2021

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La programmation du Contrat de Ville Année 2021

L'année 2021 s'est inscrite dans la continuité de 2020 largement impactée par la crise sanitaire qui a accentué la précarité économique et sociale des populations les plus vulnérables.

La programmation prévisionnelle 2021 a représenté un montant total de **6 931 143 €** de dépenses cumulées au profit des QPV.

Sur les **141 projets déposés**, **122 actions** ont été soutenues au titre des crédits de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires - ANCT.

Les thématiques relevant de la **réussite éducative**, du **renforcement du lien social** et de **l'insertion socio-professionnelle** des habitants des quartiers prioritaires mobilisent **72%** des crédits de la programmation (69% en 2020).

Programmation 2021
Répartition financière par pilier

PILIERS DU CONTRAT DE VILLE	CONTRIBUTIONS	TAUX
COHESION SOCIALE	4 734 927,00 €	68,3
CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN	724 721,00 €	10,5
EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 407 515,00 €	20,3
PILOTAGE, QUALIFICATION DES ACTEURS, EVALUATION	64 300,00 €	0,9
Total	**6 931 463,00 €**	100,0

Le pilier « **Cohésion Sociale** » mobilise **68,3%** des crédits de la programmation annuelle.

Il représente 87% des crédits de l'Etat fléchés vers les quartiers prioritaires.

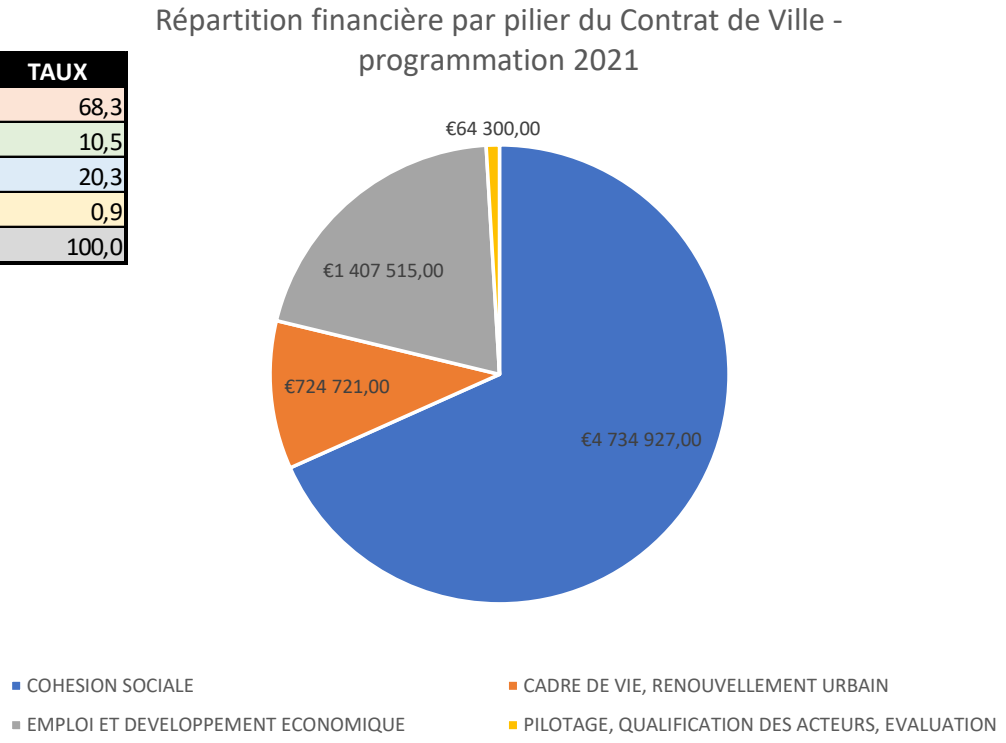

Programmation 2021

Répartition entre droit commun et crédits spécifiques

COHESION SOCIALE		EMPLOI & ATTRACTIVITE ECONOMIQUE		CADRE DE VIE		PILOTAGE DU CONTRAT	
Crédits de "droit commun"	Crédits spécifiques	Crédits de "droit commun"	Crédits spécifiques	Crédits de "droit commun"	Crédits spécifiques	Crédits de "droit commun"	Crédits spécifiques
2 030 892 €	**2 704 035 €**	**704 966 €**	**702 549 €**	**52 050 €**	**672 671 €**	**11 025 €**	**53 275 €**

Sur un total engagé de 6 931 463 €

59,6% des crédits de la programmation sont des **crédits spécifiques**
« Politique Ville »

TOTAL **4 132 530,00 €**

Programmation 2021

Mobilisation des opérateurs associatifs

L'impact de la crise sanitaire a engendré une baisse du nombre d'actions portées par les acteurs associatifs en 2021

Année de programmation	Nombre de projets portés par les acteurs associatifs	COHESION SOCIALE	EMPLOI & ATTRACTIVITE ECONOMIQUE	CADRE DE VIE	PILOTAGE DU CONTRAT
2021	**75**	**54**	**18**	**2**	**1**
	%	72,0	24,0	2,7	1,3

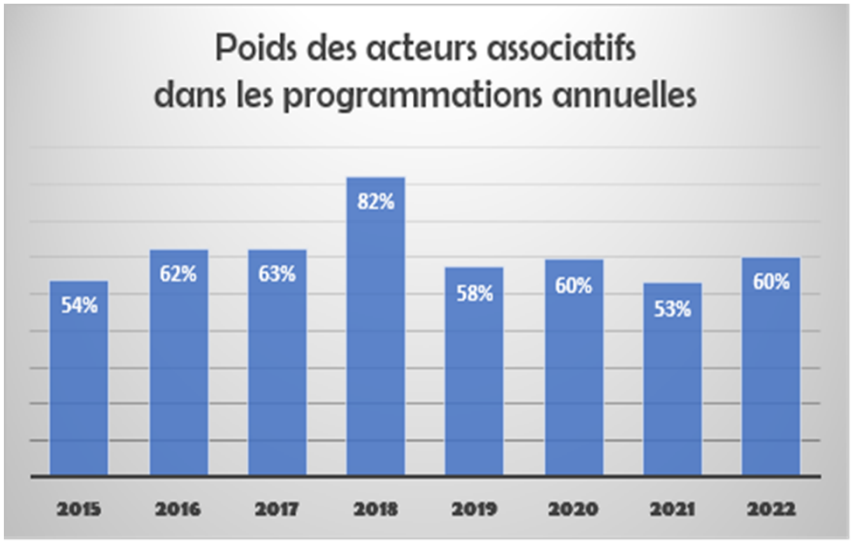

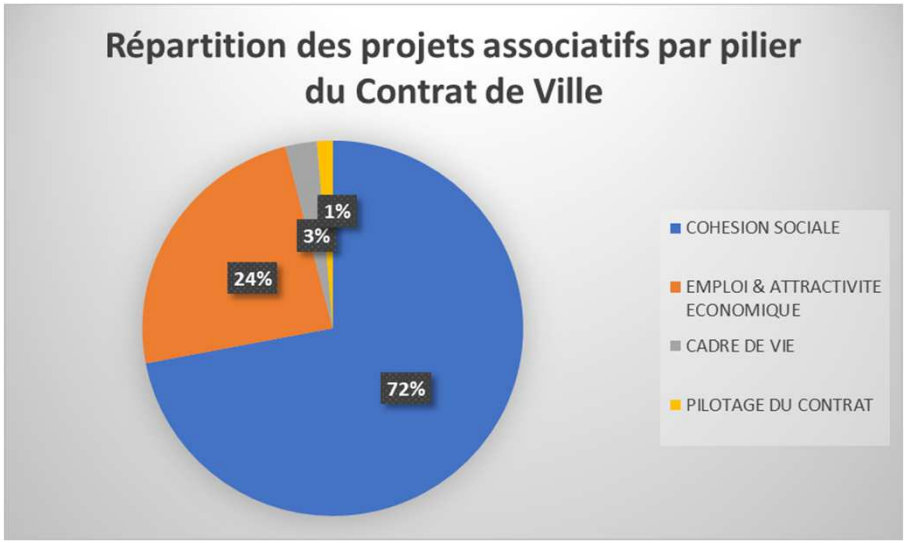

Le fonds de cohésion sociale
de la Communauté d'Agglomération

Une enveloppe FCS de **92 921 €** de la CABBALR a permis de soutenir **22 projets** associatifs en faveur des habitants et acteurs des quartiers en 2021.

5 axes d'intervention pour ces crédits spécifiques :

- le soutien aux actions des conseils citoyens
- le déploiement d'une action locale à l'échelle intercommunale
- l'appui aux petites associations de quartier
- la qualification des acteurs des quartiers
- l'inclusion numérique

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane

Fonds de Cohésion Sociale 2021

1. Soutenir les projets portés par les Conseils Citoyens		
CONSEIL CITOYEN RENAISSANCE - BEUVRY	"Les habitants acteurs de leur environnement et de leur patrimoine"	2 000 €
CONSEIL CITOYEN RENAISSANCE - BEUVRY	"Fêtes et faites 2020"	2 000 €
CONSEIL CITOYEN LE REGAIN - BARLIN	"Ze radio"	1 500 €
CONSEIL CITOYEN LE REGAIN - BARLIN	"Recréer du lien post covid-19"	1 250 €
Total 1. Soutenir les projets portés par les Conseils Citoyens		**6 750 €**
2. Aider au déploiement d'une action locale exemplaire à une échelle intercommunale		
MISSION LOCALE DE L'ARTOIS	"Sport-Aventure-Mobilité (S.A.M.)"	18 246 €
Total 2. Aider au déploiement d'une action locale exemplaire à une échelle intercommunale		**18 246 €**
3. Soutenir les projets des associations de proximité ou de quartier		
BOOKKAFE	"Passe-moi ta recette ! " (CPO)	2 000 €
ALIM	"Accompagnement des habitants vers l'émancipation"	2 000 €
CAFEMELEON	"Café des enfants de Béthune, au Mont Liébaut et Rue de Lille"	2 000 €
LA COMPAGNIE GRAIN DE SEL	"La Conciergeries en QPV : expérimentation d'un nouveau modèle économique"	1 000 €
ASSOCIATION JEUNESSE ET FAMILLE DE RIMBERT	"Animation jeunesse et famille"	1 000 €
U.S. BEUVRY	"Activons nos quartiers via le foot"	2 000 €
AEP MILLENIUM	" Street : quand le jazz et le hip hop se rencontrent dans la la rue"	1 350 €
ART ET FACT	" L'inclusion sociale par les arts "	2 000 €
ACTIONS ET SERVICES POUR UN AVENIR SOLIDAIRE ET ANIMATION DANS LA CITE - ASAS ADLC	"Mobiliser les habitants et les partenaires"	2 000 €
MAISON DE L'EUROPE EN ARTOIS	"Enfants et Familles d'Europe"	2 000 €
COMPAGNIE NOUTIQUE	" Bons baisers de l'Aoûtopie"	2 000 €
Total 3. Soutenir les projets des associations de proximité ou de quartier		**19 350 €**
4. Soutenir les formations-actions visant à qualifier les acteurs des quartiers et soutien aux études		
FRANCE MEDIATION	"Montée en compétences et mise en réseau des médiateurs sociaux du territoire"	5 675 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS-DE-CALAIS	Valeur de la République dans la cité	10 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS-DE-CALAIS	Luttons contre les discriminations , " Jouons la carte de la fraternité "	6 000 €
EGAE - D'EGAL A EGALE	"Accompagnement et qualification des opérateurs sur l'intégration de l'égalité dans les projets" - phase 3	5 000 €
CLUB DES ENTREPRENEURS DE L'E.S.S.	"L'E.S.S., vers une nouvelle dynamique territoriale" - phase 2	6 900 €
Total 4. Soutenir les formations-actions visant à qualifier les acteurs des quartiers et soutien aux études		**33 575 €**
5. Soutenir les actions intercommunales concourant à l'inclusion numérique des habitants		
ASSOCIATION DEVANDYOU	"Qualification des aidants numériques de la CABBALR"	15 000 €
Total 5. Soutenir les actions intercommunales concourant à l'inclusion numérique des habitants		**15 000 €**
Total Fonds de Cohésion Sociale	**Année 2021**	**92 921 €**

Les fonds de concours Politique de la Ville
de la Communauté d'Agglomération

169 541 € ont été attribués à 3 communes au titre du fonds concours spécifique « Politique de la Ville » en 2021 :

	Montant du Fonds de Concours
Divion	
Rénovation de la salle Mancey	**68 049 €**
Bruay-La-Buissière	
Création d'une aire de jeux – terrasses Basly	**32 111 €**
Hersin-Coupigny	
Création d'une maison de la solidarité	**69 381 €**

« Focus »
Actions 2021

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Focus 1
Qualification des Aidants Numériques

Opérateur : Dév And You

L'action consiste à former les bénévoles associatifs, agents contractuels, salariés d'association ou des communes en contact avec des publics touchés par la fracture numérique dans les quartiers prioritaires : 42 aidants numériques intervenant dans les quartiers formés en 2021.

Objectif recherché : structurer et poursuivre la montée en compétences du réseau des « aidants » et favoriser l'émergence d'« espaces numériques » dans les communes en géographie prioritaire (lieux ressources - structures relais en QPV).

Focus 2
Lutte contre les discriminations

Opérateur : CABBALR - Extracité

L'action a consisté à co-construire un plan de lutte contre les discriminations avec les acteurs de la politique de la ville du territoire. Plusieurs thématiques ont été mises en avant pour la prise en compte de cet axe transversal du contrat de ville : l'emploi, le logement, la santé.

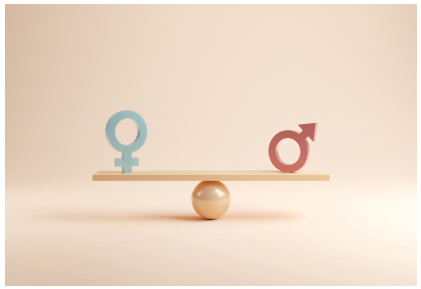

Objectif recherché : éviter les situations de discrimination dans les actions du Contrat de Ville. Accompagner le développement d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes avec des intervenants qualifiés : Egae, Ligue de l'Enseignement….

Focus 3

Job & Go ! De l'Artois à l'Europe pour l'emploi

Opérateur : association Léo-Lagrange

L'action proposée aux jeunes issus des quartiers avait pour objectif leur insertion socioprofessionnelle par le biais d'une mobilité de groupe à l'étranger. Ainsi, en 2021, parmi 50 jeunes sensibilisés au cœur des quartiers, 10 jeunes ont pu bénéficier d'un séjour en immersion professionnelle au Portugal (Lisbonne) et d'un suivi individualisé.

Objectif recherché : favoriser la mobilité des jeunes à l'international en leur proposant un séjour collectif (cible professionnelle)

Focus 4
Mission d'appui aux équipes des Programmes de Réussite Educative (PRE)

Opérateur : CABBALR – aZ Etudes et Conseils

L'action visait à outiller/valoriser les équipes des 9 PRE du territoire (Auchel, Barlin, Beuvry, Béthune, Bruay-La-Buissière, Calonne-Ricouart, Divion, Marles-les-Mines et de Lillers) qui accompagnent près de 500 enfants âgés de 2 à 16 ans.

Enjeu : le volet éducatif représente un axe fort du Contrat de Ville. Le diagnostic territorial réalisé dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Ville du territoire avait mis en évidence un niveau de scolarisation et de formation relativement bas et un taux de décrochage scolaire inquiétant au sein des quartiers prioritaires.

Objectif recherché : donner des outils et constituer un réseau PRE

Programme National de Renouvellement Urbain

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Le Programme National de Renouvellement Urbain

Le Mont-Liébaut à Béthune / Le Centre à Bruay

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

En novembre 2021, la CABBALR a coordonné avec l'Etat la première revue de projets du PNRU qui concerne les quartiers du **Mont-Liébaut à Béthune** et **Le Centre à Bruay-La-Buissière**.

Le **déploiement opérationnel** a notamment été activé en 2021 via différentes maîtrises d'ouvrage : dépôt du permis de construire par l'ANCT pour l'équipement commercial boulevard des Etats-Unis à Béthune, mission de maitrise d'œuvre sur les espaces publics par la Ville de Bruay, commissions de relogement inter-bailleurs des ménages impactés par les démolitions des résidences Artois et Alsace à Bruay-La-Buissière, étude sur le centre J.Monnet 1 par l'Agglomération…

Le service « Politique de la Ville » de l'Agglomération

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Organisation du service « Politique de la Ville »
Communauté d'Agglomération

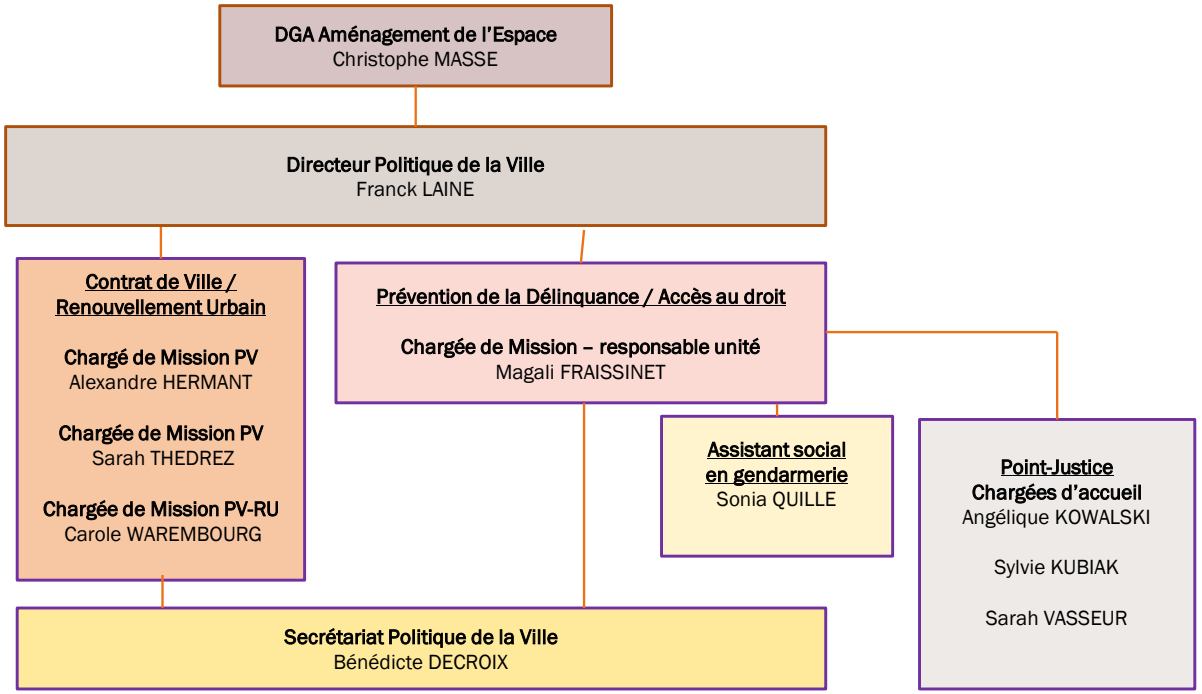

Géographie de la Politique de la Ville et référents techniques de l'Agglomération

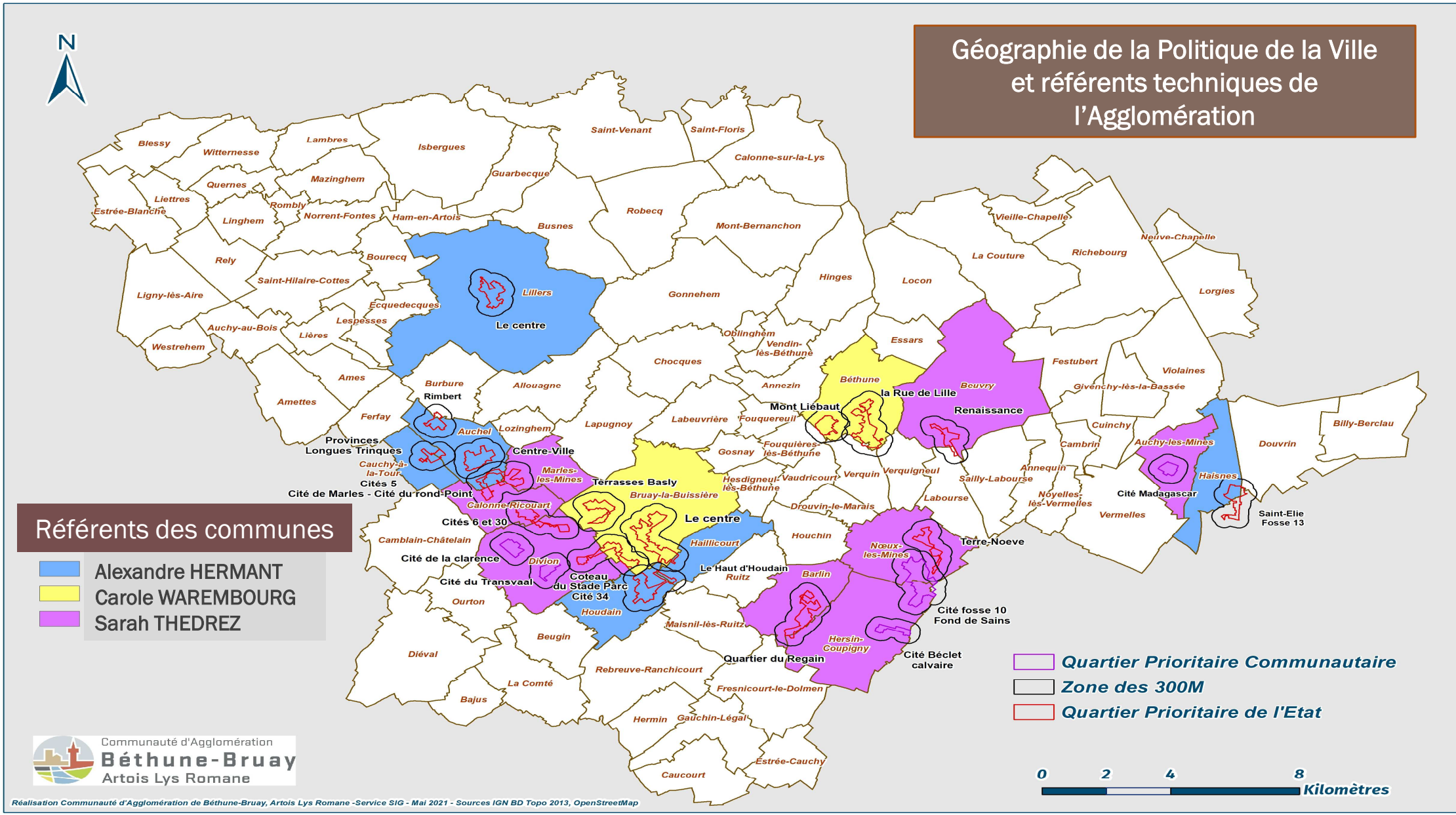

Perspectives…

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Perspectives…

Avec une année 2021 encore impactée par les effets de la crise sanitaire, les priorités d'intervention dans les quartiers prioritaires décidées en comité de pilotage annuel pour 2022 ont conduit à un recentrage afin de répondre aux situations d'urgence et apporter le soutien aux publics les plus fragiles. Dans cette optique, intercommunalité, communes et associations devront œuvrer en 2022 à :

Le Contrat de Ville (et mesures associées) est prorogé **jusqu'au 31 décembre 2023**.

2022 sera l'année de l'évaluation du Contrat de Ville > élus, associations, partenaires, signataires seront consultés pour dresser un bilan « partagé » et définir de nouvelles orientations pour la politique de la Ville de demain…

Avis Communes et Conseils Citoyens

2022 | 9836

Ville de
Bruay-La-Buissière
Terre de valeurs, ville d'avenir

CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romane

Reçu le 26 OCT. 2022

Mairie de Bruay-La-Buissière
Place Henri Cadot
BP 23 - 62 701 BRUAY-LA-BUISSIERE
Service Politique de la Ville
Affaire suivie par : Perrine Level

Tél. : 03.21.64.56.00
politiquedelaville@bruaylabuissiere.fr

Monsieur Olivier GACQUERRE
Président de la Communauté
d'Agglomération, Béthune-Bruay, Artois,
Lys, Romane

Hôtel Communautaire
100, Avenue de Londres
CS 40548
62411 BETHUNE CEDEX

Réf : LP/MD/PL

Objet : Rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville

Bruay-La-Buissière, le 24 OCT 2022

Monsieur le Président,

Lors de sa séance du 27 septembre 2022, le Conseil communautaire s'est prononcé sur le projet de rapport d'activités 2021 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville sur le territoire de la CABBALR.

Vous m'avez transmis celui-ci afin de le faire valider par le Conseil municipal comme le prévoit l'article 4 du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville.

J'ai le regret de vous informer que le Conseil municipal ne se réunira pas avant le 7 novembre 2022, délai que vous avez fixé pour vous transmettre l'avis de la commune. Toutefois, je vous informe que le conseil a pris connaissance des actions menées au bénéfice des habitants au cours de cette année et des perspectives d'évolution établies, et qu'il valide ce rapport annuel.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Cordialement

M. Ludovic PAJOT,

MAIRIE DE BRUAY-LA-BUISSIERE 62700

Maire de Bruay-La-Buissière
Conseiller Départemental du Pas-de-Calais

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) - Rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville

République française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département du PAS-DE-CALAIS

Commune d'AUCHEL

Arrondissement de BETHUNE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire de la Ville d'Auchel certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance ordinaire du 26 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le dix neuf octobre, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de ville d'Auchel, sous la présidence de Monsieur Philibert BERRIER, Maire.

Conseillers en exercice :

Etaient présents *: Philibert BERRIER - Marie-Pierre HOLVOET - Michel VIVIEN - Véronique CLERY - Vincent BERRIER - Martine DERLIQUE - Nicolas CARRE - Brigitte KUBIAK - Daniel PETIT - Marie-Rose DUCROCQ - Jean-François BRUNEL- Laure BLASZCZYK - Liliane GORKA - Jérôme DEROO - Bianca ROSSIGNOL - Samuel BAJEUX - Laura NOWAK - Hervé DUQUESNE - Michèle JACQUET - Véronique DIERS - Hélène PIWEK - Jacky PHILIPPE - Alain BLANQUIN - Bérangère ROGER - Gabriel BOITEL - Elodie CHIQUET - Peggy CORRIETTE - Ingrid STIEVENARD*

Absents ayant donné procuration *: Lars PLOEGER à Alain BLANQUIN – Serge BOY à Philibert BERRIER – Michel POINTU à Daniel PETIT – Jeannine BOURLARD à Marie-Pierre HOLVOET*

Etaient absents excusés *: Franck FOUCHER*

Etait absent *:*

Mme Laura NOWAK a été élue Secrétaire de Séance

L'article 4 du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévoit d'annexer la contribution du conseil municipal au rapport de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) sous forme d'un avis.

Le Conseil Communautaire de la CABBALR, dans sa séance du 27 septembre 2022, s'est prononcé sur le projet de rapport d'activité 2021 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville. (Document joint en annexe)

Afin de respecter le calendrier d'approbation de ce rapport d'activité, les conseils municipaux sont invités à formuler un avis sur son contenu.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

A l'Unanimité

Approuve le projet de rapport d'activité 2021 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication sur le site internet : 27 octobre 2022

Fait à AUCHEL,
le 27 octobre 2022

La Secrétaire de Séance

Philibert BERRIER
Signature numérique de Philibert BERRIER
Date : 2022.10.27 14:51:56 +02'00'

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
062-216200485-20221026-AG-261022-05-DE
Date de réception préfecture : 27/10/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES

OBJET :
Rapport sur la mise en oeuvre de la Politique de la Ville sur la Communauté d'Agglomération de béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Délibération affichée
Le 15/11/22
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le

REÇU EN PREFECTURE
le 15/11/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-216206177-20221103-DCM03112022

Registre des Délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 3 NOVEMBRE 2022 N° 15

L'an deux mille vingt deux, le 3 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **Serge MARCELLAK**, Maire, en suite de convocation en date du 28 octobre 2022.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Domart, M. Blondel, Mme Godart, adjoints ; Mme Baclet, MM Hu, Bollier, Piteux, Mme Lépine, M. Codevelle, Mme Antkowiak, MM. Czepik, Pouilly, Deplanque, Leroux et Antochewicz, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mmes Ricart, Porquet et M. Bugzel

Mesdames Proot, Cousin, M. Gayot, Mmes Hoberg, Jaskulski, Ledée, M. Joly, Mme Nuez et M. Gouillard avaient respectivement donné procuration à MM. Switalski, Codevelle, Mme Gauthier, M. Hoberg, Mmes Antkowiak, Baclet, M. Czepik, Mme Godart et M. Antochewicz.

Madame Céline Godart a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que lors de sa séance du 27 Septembre 2022, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane, au titre de l'année 2021 tel qu'annexé à la présente délibération.

Comme le prévoit l'article 4 du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville, la contribution du Conseil Municipal sera annexée, comme celle du Conseil Citoyen qui est également consulté, au rapport de l'EPCI sous forme d'un avis.

Le projet de rapport établi par l'EPCI est donc soumis pour avis aux Conseils municipaux concernés et aux Conseils Citoyens de chacun des quartiers prioritaires selon les modalités prévues par délibération de l'EPCI en annexe (le cas échéant aux autres signataires du Contrat). Le délai qui leur est réservé pour formuler un avis ne peut être inférieur à un mois.

A défaut de réponse dans le délai imparti, l'avis est réputé favorable.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion sociale » réunie le 15 septembre 2022 à la Communauté d'Agglomération, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la ville sur la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay, au titre de l'année 2021, tel qu'annexé, en vue de son adoption définitive, conformément au décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la ville sur la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay, au titre de l'année 2021, tel qu'annexé, en vue de son adoption définitive, conformément au décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK